

B & A AUDIT

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 2 AVENUE D'ANGERS, 79300 BRESSUIRE
RCS NIORT-789 180 940

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2025

L'an 2025,
Le 18 JUILLET,
A 20h,

Les associés de la Société B & A AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation à chaque associé.

Sont présents :

- Société EXPERT COMPTABLE DU BOCAGE, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Tony RANGEARD, titulaire de 1850 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société MCL, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Maxime ROUSSEAU, titulaire de 150 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Tony RANGEARD, titulaire de 1000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 3 000 actions sur les 3 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tony RANGEARD, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Maxime ROUSSEAU
Né à CHOLET (49) le 14 Octobre 1989
De nationalité Française
Demeurant 3 rue des Chataigniers LOUBLANDE, 79700 MAULEON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

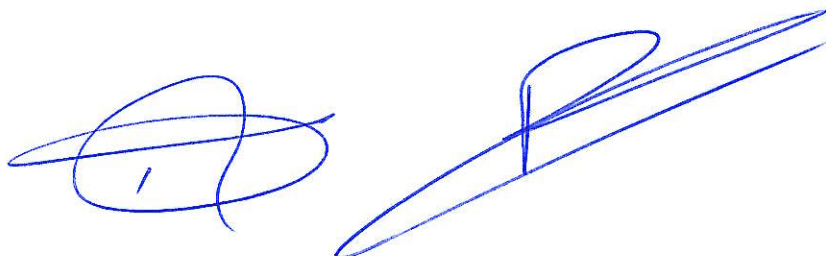
DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a stylized, circular scribble. The signature on the right is a more elongated, horizontal scribble with a vertical line through it.